

« SCLEROSE MUSCULAIRE (FIBROLIPOMATOSE) »

DE QUOI S'AGIT-IL ?

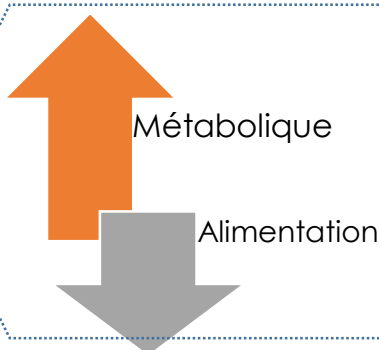
- ➔ Elle se traduit par une lésion liée à un **trouble nutritif de la fibre musculaire** (dégénérescence cellulaire, apparition de tissu fibreux, envahissement par les adipocytes ou cellules graisseuses) ou faisant suite à un traumatisme.
- ➔ Autre terme pouvant être utilisé ou précisant la nature de la lésion :
 - Myodystrophie : sclérose musculaire d'origine métabolique.
 - Fibrolipomatose.

Information Pays de la Loire

Motif de saisie assez fréquent

50 dossiers traités par an en moyenne par le FAR

CAUSES PROBABLES



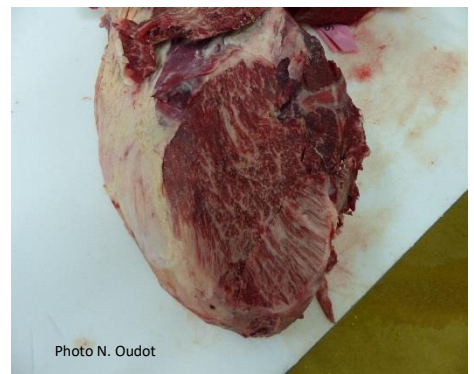
- ➔ Fréquent chez tous types de bovins.
- ➔ Peut toucher l'ensemble de la carcasse, les saisies totales se rencontrent plus particulièrement chez les jeunes bovins de boucherie.
- ➔ Chez les bovins, ce sont les masses musculaires de la région du tendre de tranche et de l'épaule sont les plus touchées.

DÉTECTION SUR L'ANIMAL VIVANT

- ➔ **Aucun symptôme.**
- ➔ Ce type de lésion n'entraîne pas de trouble locomoteur particulier.

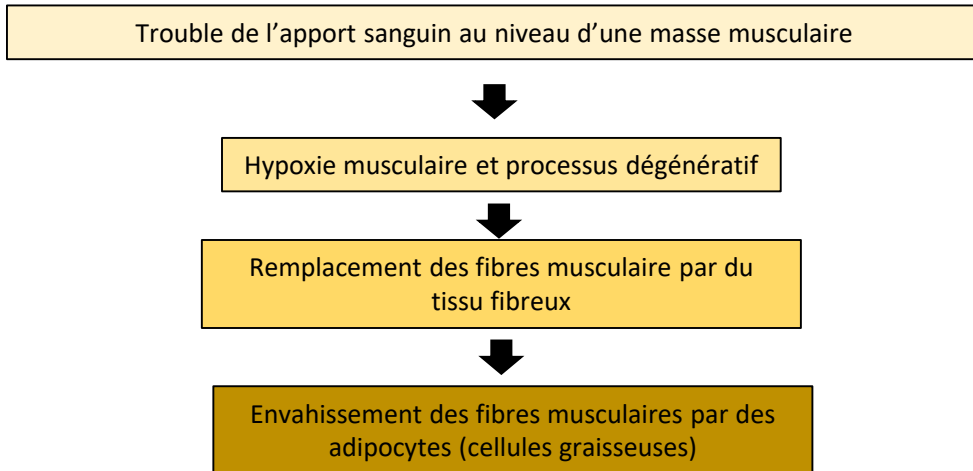
QUE FAIRE À L'ÉLEVAGE ?

- ➔ **Éviter les chocs traumatiques** qui peuvent être une des causes de cette évolution des fibres musculaires
- ➔ **Attention lors des vêlages difficiles**, les déchirures musculaires ainsi que les equasilllements peuvent être des causes de fibrolipomatose.
- ➔ **Ration alimentaire** adaptée si plusieurs cas se révèlent en élevage



POUR ALLER PLUS LOIN

MÉCANISME DE FORMATION DE LA LÉSION



OBSERVATIONS À L'ABATTOIR

- ➔ **En surface** le muscle présente un aspect peigné avec une alternance de bandes rouges et blanches – jaunâtres irrégulières.
- ➔ **En coupe transversale** le muscle arbore un aspect de damier avec des plages plus ou moins importantes dures, blanches puis jaunes avec un touché gras.
- ➔ Les lésions peuvent être découvertes en atelier de découpe.



SAISIE PARTIELLE OU SAISIE TOTALE ?

L'observation de la sclérose musculaire et précise la desis s'opère sur la chaîne d'abattage au poste de l'inspecteur vétérinaire. Cette inspection post-mortem conduit à orienter les carcasses vers le lazaret. L'éleveur reçoit une première information de la mise en consigne de sa carcasse. L'inspecteur vétérinaire examine la carcasse par une inspection approfondie des masses musculaires voisines pour juger de l'étendue des lésions. Il procède à la notification d'un certificat de saisie UNIQUE qui liste le motif de saisie, la traçabilité, le poids saisi et précise la destination à l'équarrissage, ici en C3...

- ➔ La saisie dépend de l'ampleur des lésions.
- ➔ Saisie partielle lors de lésions localisées
- ➔ Saisie totale lors de lésions étendues à l'ensemble de la carcasse

